

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 10 mars 2026 le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

RÉSOLUTION CA26 30 03 0057 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-154-1

« Projet particulier visant à modifier la résolution numéro CA24 30 07 0217 sur le projet particulier numéro PP-154, afin d'ajouter une dérogation au règlement de lotissement et modifier les délais de réalisation exigés dans le PP-154 autorisant la construction d'un bâtiment public et institutionnel projeté au 9001, boulevard Perras, sur les lots numéro 1 074 630 et 4 015 309 du cadastre du Québec. ».

Cette résolution n'a pas à faire l'objet d'un examen de conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire

Par conséquent cette résolution entre en vigueur à la date du présent avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 et sur le site Web de la Ville de Montréal, section [Règlements municipaux](#).

Fait à Montréal, le 11 mars 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj